

Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France
Band: - (1921)
Heft: 12

Rubrik: Assemblée générale et banquet

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

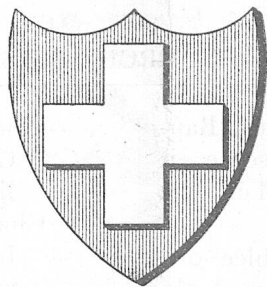
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Chambre de Commerce Suisse en France

SIÈGE SOCIAL : 61, Avenue Victor-Emmanuel III, PARIS (8^e)

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE :
COMMERSUIS-PARIS

TÉLÉPHONE : ÉLYSÉES 54-94

Heures de réception et d'ouverture de la Salle
de Lecture :

De 10 à 12 heures et de 14 à 17 heures

SECTION DE LYON : 6, Quai des Brotteaux

PRÉSIDENT D'HONNEUR

M. ALPHONSE DUNANT, Ministre de Suisse en France

COMITÉ DE DIRECTION

M. F. DOBLER, *Président* ; M. A. DUPLAN, *Vice-Président*.

MM. G. BRANDT, FÉLIX DU PASQUIER et F.-E. HIRT

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. DOBLER, *Président* ; M. A. DUPLAN, *Vice-Président*.

MM. G. BRANDT, J.-L. COURVOISIER, C. DELAPRAZ, FÉLIX DU PASQUIER,
CH. GAY, F.-A. GRAF, H. GUNTHERT, H. HEER, F.-E. HIRT, A. JAM, C. KELLER,
HENRY LOHRER, A.-J. MARET,
E. MONVERT, A. REYMOND, A. STIRLIN et WOLFER-SULZER.

Trésorier : M. CH. COURVOISIER-BERTHOUD, 15, Rue Richer.

Secrétaire-Général : M. JACQUES DE PURY.

SOMMAIRE :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET BANQUET. — ÉTAT DES MEMBRES. — DOCUMENTATION. — JOURNAUX ET REVUES. — SOCIÉTÉ HELVÉTIQUE DE BIENFAISANCE DE PARIS. — APPLICATION DU NOUVEAU TARIF DOUANIER PROVISOIRE SUISSE. — IMPORTATION DES VINS EN SUISSE. — TRAFIC SUISSE-ESPAGNE PAR RAIL. — IMPORTATION DES BRODERIES EN FRANCE. — TAXE SUR LES MARCHANDISES ALLEMANDES IMPORTÉES EN FRANCE. — IMPORTATION, EXPORTATION, DOUANES. — OFFRES DE REPRÉSENTATION. — QUELQUES ADRESSES UTILES A PARIS.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET BANQUET

La 3^e Assemblée générale de la Chambre de Commerce Suisse en France a eu lieu le samedi 30 avril, à 14 h. 30, au siège social, sous la présidence d'honneur de M. Alphonse

DUNANT, ministre de Suisse en France, et sous la présidence effective de M. Ferdinand DOBLER.

Le rapport du Conseil d'administration a été adopté à l'unanimité, ainsi que ceux du Trésorier et des Commissaires des Comptes.

L'Assemblée a ensuite appelé à faire partie du Conseil d'administration MM. Félix Du PASQUIER, pour la division « Banques », et Henry LOHRER, proposé comme délégué par la Section lyonnaise.

M. Félix Du PASQUIER fera partie, en outre, du Comité de Direction en remplacement de M. Jean-Louis COURVOISIER.

Au cours de la séance, M. le ministre DUNANT a remercié la Chambre de Commerce Suisse pour son travail si utile à notre pays

et l'a félicitée pour les résultats obtenus. Rappelant les difficultés de l'heure présente, il a fait appel à la bonne volonté et à l'énergie de tous, pour arriver à en triompher.

Les rapports présentés à l'Assemblée ont été imprimés et envoyés aux membres de la Chambre, ainsi que la liste des membres arrêtée au 1^{er} janvier 1921.

Le soir, à 19 h. 30, un banquet des plus réussis rassemblait, dans les salons de l'Hôtel Continental, les membres de la Chambre et leurs invités.

Les personnes suivantes ont pris part à cette réunion :

- MM. Alphonse DUNANT, ministre de Suisse.
 HIGNETE, chef-adjoint de Cabinet du ministre du Commerce et de l'Industrie représentant M. DIOR.
 Ernest BOLLEY, Conseiller d'Etat, Directeur général des Douanes.
 Louis NICOLLE, sous-directeur des Affaires commerciales et industrielles du ministère du Commerce et de l'Industrie.
 MARGOT, directeur de la Compagnie des Chemins de Fer P.-L.-M.
 Georges GOY, secrétaire de la Compagnie des Chemins de Fer P.-L.-M.
 LEMERCIER, secrétaire général de la Compagnie des Chemins de Fer de l'Est.
 PESCHAUD, secrétaire général de la Compagnie du Chemin de Fer d'Orléans.
 Walter BERRY, président de la Chambre de Commerce américaine.
 E.-G. BARCLAY, président de la Chambre de Commerce britannique.
 Eugène ALLARD, président de la Chambre de Commerce belge.
 Miltiades ARMAS, président de la Chambre de Commerce hellénique.
 Axel EGNELL, président de la Chambre de Commerce suédoise.
 E. ARDTI, président de la Chambre de Commerce italienne.
 Arthur RAFFALOWICH, président de la Chambre de Commerce russe.
 Eugenio LOPEZ TUDELA, président de la Chambre de Commerce d'Espagne.
 Ph.-L. von HEMERT, président de la Chambre de Commerce néerlandaise.

Paul WALLE, secrétaire général de la Chambre de Commerce franco-brésilienne.

Charles THIÉBAUT, président de la Chambre syndicale des Dentelles et Broderies.

Georges VÉSIER, administrateur-délégué de la Compagnie française des Métaux.

H. FAYOL, administrateur de la Société anonyme de Commentry-Fourchambault et Decazeville.

Georges BLONDEL, professeur de Philosophie sociale au Collège de France.

J. SANSBOEUF, maire-adjoint du 8^e arrondissement.

DE LAVERGNE, secrétaire général de la Confédération générale de la Production française.

TEMPLIER, membre de la Chambre de Commerce de Paris.

DE STOUTZ, conseiller de la Légation de Suisse.

THURNHEER, secrétaire de la Légation de Suisse.

JOUVET, attaché de la Légation de Suisse.

Ch.-Ed. GUILLAUME, directeur du Bureau international des Poids et Mesures.

D^r WELTI, président de la Société helvétique de Bienfaisance.

SENNHAUSER, président du Cercle commercial suisse.

RÉGNAULT-SARASIN, président de l'Association des Artistes suisses.

KIPFER, président de la Société Suisse de Secours mutuels.

RENEVIER, GLAETTLI, Maurice MURET, Gustave DORET, Ed.-M. SANDOZ.

Henri LUCAS, chef du Service politique du « Journal ».

GANZONI, du journal « Les Débats ».

JENNY, du journal « Le Temps ».

Pierre ROCHEVERRE, secrétaire général de « La Journée industrielle ».

D^r Max MULLER, correspondant de la « Nouvelle Gazette de Zurich ».

MORF, correspondant des « Basler Nachrichten ».

Ferdinand DOBLER, Président de la Chambre de Commerce Suisse.

Auguste DUPLAN, vice-président.

A. BACHMANN, BEGLINGER, Gustave BRANDT, Charles BRANDENBERG, Alfred BUCHER, J. BURCKHARDT-ZWICKY, Charles DE CERJAT, CHAVANNES, Jean-Louis COURVOISIER, César DELAPRAZ, DELUZ, DIDISHEIM, Max DU BOIS, EGLI, Félix GAMBAZZI, Julien GIRARD, GODFRAY, O. GRAF, Henri GUNTHER, Jacques GROS, W. GROSJEAN, Paul GRUAZ, Charles GUGGENHEIM, HAEGGI, F.-E. HIRT, André-Vincent JAM, Jean JÉMINI, Hugues JÉQUIER, Jean JUCKER, E.-O. JUCKER, Carlos F. KELLER, LAMBELET, Raoul LA ROCHE, Henry LOHRER, Georges MABIRE, MALLY, Félix-Sigismond MARCEL, Paul MARESCOT, A.-J. MARET, Georges MEYER, Ernest MONVERT, PETERSEN, Auguste PICTET, A. PORTE, Jacques DE PURY, Aloïs REYMOND, Ed. DE RHAM, ROUGE, Eugène SCHLATTER, SILVANT, Lucien VUAGNAT, Roger WAVRE, H.-F. WEBER, G. WYDER, ZUPPINGER, Max O. ZURCHER.

La série des discours a été ouverte par M. Ferdinand DOBLER qui a salué les invités de la Chambre en ces termes :

MONSIEUR LE MINISTRE,
MESSIEURS,

J'ai le grand, le très grand privilège, de vous souhaiter la bienvenue, au nom de la Chambre de Commerce Suisse en France, à cette réunion que notre Ministre de Suisse en France et notre dévoué Président d'honneur, M. A. DUNANT, nous fait le grand honneur de présider.

Avant tout, je tiens à vous remercier d'avoir bien voulu accepter notre invitation, et à exprimer notre reconnaissance à M. le Ministre du Commerce, qui a bien voulu charger son chef de Cabinet, M. de TARDE, de le représenter ce soir parmi nous.

Je voudrais pouvoir dire à chacun de nos aimables convives en particulier, quel plaisir nous avons à constater l'intérêt qu'ils témoignent à notre Institution, et je suis sûr d'être l'interprète de tous nos Membres, en faisant ressortir la grande importance que nous attachons à la présence parmi nous des Présidents et Délégués de toutes les Chambres de Commerce à Paris et des représentants des Grandes Administrations et du Haut Commerce Français. A cette occasion, vous me permettez, j'en suis sûr, de féliciter, au nom de tous les assistants, notre éminent collègue, M. Walter BERRY, le distingué Président de la Chambre de Commerce Américaine, de sa récente promotion, si bien méritée, au grade de Commandeur de la Légion d'honneur.

Peut-être me direz-vous que nous avons mal choisi la date de notre réunion d'aujourd'hui ? La situation générale, si difficile, ne cadre pas bien, en effet, avec des banquets dans le sens ordinaire du mot. Mais celui de ce soir a un caractère tout particulier. En réunissant de hautes compétences commerciales, nous pensons avec raison, n'est-il pas vrai, que c'est là un des meilleurs moyens pour essayer de résoudre, au moins partiellement, quelques-unes des difficultés du moment que cha-

con de nous, pris isolément, est impuissant à surmonter.

C'est la première fois que notre Chambre de Commerce Suisse en France a le plaisir de prendre contact officiellement avec les autorités françaises et avec ses collègues des diverses Chambres de Commerce à Paris. C'est donc un véritable dîner de baptême auquel vous assistez. Suivant l'usage, permettez-moi tout d'abord de vous présenter l'enfant.

Depuis plus d'un quart de siècle, la question d'une Chambre de Commerce Suisse à Paris a été à l'étude. Elle fut agitée tout particulièrement en 1900 à l'occasion de l'Exposition Universelle. Pour des raisons d'ordres divers, le projet ne put être exécuté alors. Aux jours sombres du début de 1915, quelques-uns de nos compatriotes, prévoyant les grandes difficultés économiques qui allaient surgir pendant et après la guerre, se sont mis résolument à l'œuvre pour créer notre Chambre de Commerce.

Après des études et des pourparlers, qui ont duré près de trois ans, elle a enfin pu se constituer en 1918, en plein accord avec notre Gouvernement Fédéral. Notre Ministre en France, M. A. DUNANT, a bien voulu en accepter la Présidence d'honneur, quoiqu'elle fût une institution privée.

Vous serez peut-être étonnés, Messieurs, que pendant la période si difficile de la guerre, il ait été possible de constituer notre Chambre avec des moyens privés. Seule la générosité de nos compatriotes nous a permis d'accomplir ce tour de force et de vaincre toutes les difficultés matérielles. Ils ne nous ont marchandé ni leur concours moral, ni le concours financier que nous leurs demandions, et je pourrais vous citer telle maison suisse, qui, m'ayant posé la question, quelle subvention nous attendions d'elle, m'a répondu, après que je lui eus indiqué un certain chiffre : « Monsieur, ce n'est pas assez ». Le lendemain, nous recevions un chèque de près du double. Vous comprenez que, dans ces conditions, nous avons le meilleur espoir que les concours dévoués ne feront jamais défaut à notre Chambre et que nous pourrions atteindre le but que nous nous sommes proposé dans l'intérêt général.

Il vous intéressera peut-être de connaître les grandes lignes de notre organisation. Rassurez-vous, je ne vais pas vous faire l'exégèse de nos Statuts; ceux-ci sont imprimés et nous en adresserons volontiers un exemplaire à tous ceux qui nous en feront la demande. Je tiens seulement à faire ressortir les points principaux de notre organisation.

1° Peuvent être Membres, des Suisses et Français d'origine, les premiers comme Membres effectifs ayant seuls droit aux votes et aux fonctions administratives, les seconds comme Membres adhérents.

A l'exception du vote et des fonctions administratives, tous les Membres jouissent des mêmes avantages.

2° Le Conseil d'administration se compose des Délégués des Sections de province et d'autres Membres, dont chacun y représente une des branches principales du Commerce ou de l'Industrie suisses, par exemple, l'horlogerie, la broderie, l'industrie de la soie, etc. Nos Membres se font inscrire dans tel ou tel groupe, ou dans plusieurs s'ils le désirent, dont le Représentant au Conseil d'administration est le Président.

Chaque fois qu'une question, intéressant plus particulièrement tel ou tel groupe, est adressée à notre Chambre de Commerce, elle est transmise au Président du Groupe qui l'étudie, convoque au besoin son Groupe et communique le résultat de son étude au Conseil qui statue définitivement sur la décision à prendre. De cette manière les diverses questions sont étudiées par un petit nombre de nos Membres, tous compétents en la matière, et les solutions peuvent être rapides et pratiques.

Le Siège Social de notre Chambre de Commerce est à Paris, 61, avenue Victor-Emmanuel III; des Sections sont formées en province par ceux de nos Membres qui y habitent ou qui y possèdent leurs établissements. A l'heure qu'il est, deux Sections fonctionnent : la Section Lyonnaise, dont le Siège est à Lyon et qui comprend 13 départements, et la Section du Sud-Est, ayant son Siège à Marseille et comprenant 14 départements.

Ces Sections ont, comme Présidents d'honneur, les Consuls suisses de leur siège et sont dirigées par un Comité régional, composé d'après les mêmes principes que notre Conseil d'administration.

Les Sections de province sont appelées à discuter, avant tout, les intérêts de leurs régions, elles en réfèrent, après discussion, au Conseil d'administration ou au Comité de Direction à Paris, qui leur donne son appui dans la mesure du possible. Chaque Section nomme un délégué au Conseil d'administration.

Par cette organisation, les Sections régionales ont une large autonomie, qui leur permet toutes les initiatives utiles; leur rattachement à la Direction centrale leur procure un appui très efficace et la liaison entre les diverses sections est assurée par Paris. Nous espérons ainsi réaliser le programme : Etude rapide des questions par les Sections ou les Membres compétents, autonomie et travail utile maximum des Sections, action efficace par l'union des efforts et l'intermédiaire du Siège central à Paris. Nous espérons que, sous peu, de nouvelles Sections pourront se créer dans les autres régions de la France.

Comme vous le voyez, Messieurs, nous avons cherché à réaliser une organisation qui se rapproche beaucoup de l'organisation politique de la Suisse : Un pouvoir central avec des organisations régionales, ayant leur autonomie pour les questions de leur ressort et collaborant les unes avec et pour les autres par l'intermédiaire du Siège central, où elles peuvent faire entendre par leurs délégués leurs idées et leur désir.

Je vous ai fait le portrait de l'enfant; je dois vous dire maintenant à quelle carrière nous l'avons destiné.

Sa carrière se résume en trois mots : il doit travailler. A quoi ? A augmenter et à améliorer les relations commerciales entre la Suisse et la France d'abord, et, indirectement entre la Suisse et d'autres pays. Nous sommes sûrs que nous arriverons à ce résultat, trop de bonnes volontés se sont réunies pour en douter. Si des difficultés surgissent, nous nous emploierons à les aplanir, si des problèmes sont à résoudre, nous chercherons les meilleures solutions, nous étudierons les meilleures méthodes, nous y apporterons notre plus entière bonne foi. Et comme nous ne saurions douter un seul instant que, du côté de la France, les bonnes intentions ne soient les mêmes, qui donc pourrait douter des résultats heureux — qui en découleront ?

Nous espérons également qu'il nous sera possible d'entretenir non seulement les meilleures — car nous en sommes sûrs — mais aussi les plus utiles relations avec nos collègues des diverses Chambres de Commerce à Paris. Je dis des relations utiles, mais comprenez-moi bien, il s'agit de relations utiles, non seulement pour nous, mais aussi pour chacune d'elles et pour l'ensemble de toutes. Nous nous permettons de leur demander leur amicale et loyale collaboration et nous leur offrons la nôtre sans réserve. Si chaque pays a certes des intérêts propres à sauvegarder et à défendre, il y a des questions d'intérêt général, communes à tous les pays, qui peuvent et doivent être étudiées par tous.

Comment osez-vous, me direz-vous peut-être, prédire l'avenir d'un enfant surtout en un moment comme celui-ci, où tout est plus incertain que jamais ? Vous voulez que je vous dévoile la source de mon optimisme ?

Soit, mais excusez-moi alors de vous conduire pendant quelques instants dans le domaine de la fantaisie.

Hier, donc, pendant que je réfléchissais à ce que j'allais vous dire ce soir, on m'annonça que trois dames désiraient me parler. J'avais consigné ma porte à tous mes amis, mais au risque de voir compromise l'ordonnance de mon discours, je fis entrer ces dames. L'une d'elles, prenant la parole, me dit aussitôt :

— Nous avons appris que la Chambre de Commerce Suisse en France allait recevoir son baptême officiel demain, nous venons vous demander trois cartes d'invitation pour cette cérémonie.

— Impossible, Mesdames, le Comité de Direction a décidé que les dames ne seraient pas invitées à ce banquet de baptême.

— Peu importe ! Quand je vous aurai dit que nous sommes les trois bonnes fées de votre Chambre de Commerce, vous donnerez bien une entorse au règlement.

Je sentis faiblir ma conscience de Président. Je tendis à chacune de mes gracieuses visiteuses la carte d'invitation demandée, et même pour corriger l'effet pénible que devait avoir produit mon premier refus, je crus devoir ajouter très aimablement que, malgré l'heure tardive de leur demande, je veillerais à ce que trois places d'honneur leur fussent réservées.

Ainsi pris fin cette courte, mais charmante visite. Mais le sentiment de ma responsabilité, vis-à-vis de mon Comité et ma curiosité de ce qui allait en résulter, m'ont rendu foncièrement incapable de continuer à préparer mon toast de ce soir. Vous excuserez donc sa forme décousue : vous venez de voir que ce n'est pas de ma faute.

Mais je reviens à mes trois bonnes fées. Tout à l'heure elles sont venues, exactes au rendez-vous (les bonnes fées arrivent toujours à l'heure exacte) et elles se sont, cette fois, présentées d'une manière toute protocolaire :

La première, vêtue d'une charmante toilette tricolore, me dit : « Je suis la France, je porte le plus grand intérêt à ce jeune enfant, il aura comme compagnons de ses travaux mes propres enfants, qui s'efforceront avec lui, de resserrer toujours plus leurs liens d'amitié, je prends cet enfant suisse sous ma protection et je veillerai sur lui. »

La deuxième fée, parée de mille couleurs me dit ensuite avec le plus gracieux sourire : « Que les couleurs variées de ma robe ne vous étonnent pas : Ce sont les couleurs nationales de toutes les Chambres de Commerce à Paris, qui m'ont chargée de souhaiter la cordiale bienvenue à leur toute jeune collègue suisse. En leur nom, je suis heureuse de vous transmettre ce message et d'ajouter mon souhait de prospérité ; vous savez que les souhaits des bonnes fées se réalisent toujours. »

La troisième fée s'avança à son tour et me dit : « Je n'ai pas besoin de me présenter, vous m'avez reconnue depuis longtemps à ma robe rouge et blanche, à la croix blanche sur fond rouge : Je suis la Suisse, qui, invisible et sans passeport — j'en fais mes excuses à l'administration française — ai franchi la frontière pour déposer, à mon tour, mon souhait dans le berceau de l'enfant. Mon souhait le voici : Que cet enfant applique dans le domaine qui lui est assigné notre devise nationale : *Un pour tous, tous pour un*, il servira ainsi, à la fois les intérêts moraux et matériels de son pays. Qu'il grandisse et qu'il prospère. »

J'allais conduire mes trois invitées aux trois places d'honneur qui leur étaient réservées; mais elles disparurent subitement et j'entendis seulement ces mots : Nous serons invisibles, mais nous serons là.

Oui, Messieurs, nos trois bonnes fées sont là ce soir, mais elles ne sont pas aussi invisibles qu'elles le croient.

Je suis entouré, en effet, par nos aimables invités français qui, par leur présence même témoignent de l'intérêt qu'ils nous portent et qui ratifient ainsi les paroles si cordiales de la France qui nous promet protection et amitié.

Puis je vois les Présidents et Délégués de la Chambre de Commerce de Paris, de la Chambre de Commerce internationale et de toutes les Chambres de Commerce étrangères à Paris; comment penser qu'ils soient venus ici, sinon pour fêter le baptême de leur petite sœur et pour leur offrir leur collaboration amicale et acquise dans l'intérêt général.

Permettez-moi enfin, de m'adresser à notre ministre, M. A. DUNANT, à nos compatriotes et collègues réunis autour de moi. Ils représentent la troisième fée : la Suisse, leur pays, mon pays. Ce sont eux qui, par leur généreux appui moral et financier, ont rendu possible le baptême de ce soir; tous ils ont agi dans un but désintéressé, voulant créer, dans un moment particulièrement critique, un nouveau lien entre la Suisse et la France, un nouvel appui pour le commerce et l'industrie véritablement suisses, une nouvelle aide des plus forts aux plus faibles. Ils ont obéi ainsi d'avance au vœu de notre Patrie.

Mais ne croyez pas que je veuille accaparer pour nos seuls compatriotes cette belle devise : *Un pour tous, tous pour un*. Est-ce que vous ne la pratiquez pas vous tous ici réunis? La France ne vient-elle pas de la mettre en évidence de la manière la plus éclatante pendant cette terrible et glorieuse guerre et les Chambres de Commerce ne constituent-elles pas toutes, par leur essence même, des associations s'occupant de l'intérêt des isolés, qui sont trop faibles séparément, des associations où chaque membre doit et veut, par ses connaissances et ses efforts personnels, travailler à l'intérêt général?

Nous sommes donc tous bien d'accord sur le rôle que chacun doit jouer, et je serais très heureux, si la réunion de ce soir pouvait servir, dans une modeste mesure, à développer la collaboration fructueuse entre tous ceux qui ont bien voulu m'écouter si patiemment.

Pour terminer, un mot d'excuse pour vous avoir fait faire une petite excursion dans le pays des rêves et de l'idéal qui, à première vue, semble inaccessible aux commerçants. Mais rassurez-vous, vous n'aurez pas perdu beaucoup de temps; un semblable voyage n'est jamais qu'un voyage aller et retour de courte durée. Bien vite on retourne aux dures réalités. Demain, le travail pénible et souvent ingrat nous aura tous ressaisis. Mais qui de vous n'apprécierait pas le rayon de lumière, le rayon de l'idéal qui perce, ne fût-ce qu'un instant, le brouillard et les nuages gris ou noirs du labeur quotidien?

Je vous demande de m'excuser, je deviens plus hardi, je vous demande de m'approuver et, dans ce but, je vous prie de lever vos verres avec moi en l'honneur de nos trois bonnes fées que j'ai pu vous présenter ce soir,

En l'honneur de la France accueillante et protectrice et de son Président,

En l'honneur de toutes les Chambres de Commerce à Paris, nos aimables collègues,

En l'honneur de la Suisse et de tous nos compatriotes et amis en Suisse et en France, qui ont contribué à la création de notre Chambre de Commerce et sur l'appui généreux desquels nous comptons également dans l'avenir.

Qu'elles vivent!

(Applaudissements.)

M. le ministre de Suisse a prononcé ensuite l'allocation suivante :

MESSIEURS,

Avant de m'adresser tout à l'heure à vos hôtes étrangers de ce soir, je tiens, mes chers compatriotes de la Chambre de Commerce suisse, à vous dire mes remerciements très vifs pour la réunion que vous avez provoquée aujourd'hui. Rien ne saurait être plus heureux, en ces temps difficiles où le lendemain paraît si sombre, que de s'unir entre Suisses bénéficiant de cette large hospitalité française, avec nos amis de Paris et des Chambres de Commerce étrangères, pour tâcher de resserrer des liens auxquels nous tenons particulièrement.

Je vous félicite, mes chers compatriotes, de tout le travail que vous avez su faire depuis votre création; ainsi que M. le Président DOBLER vient de le rappeler, les débuts ne furent pas aisés; mais, puisque baptême il y a, il sera permis à celui qui voudrait bien être considéré comme le parrain, de dire que personne plus que le ministre de Suisse ne se réjouit d'une activité aussi utile que celle dont la jeune Chambre de Commerce suisse a su faire preuve jusqu'à ce jour.

Cette activité ne doit pas seulement s'exercer dans un intérêt exclusivement suisse. Il est bien évident, Messieurs, qu'une Chambre de Commerce suisse doit se souvenir des intérêts nationaux; mais je connais trop bien les promoteurs de notre Chambre de Commerce, les hommes distingués, dévoués et désintéressés qui font partie de son Comité, pour savoir que, dans un grand esprit de conciliation, ils sauront tenir compte du double intérêt suisse et français. Messieurs, ce n'est point incompatible, et déjà vous m'avez compris. Ce que nous voulons, ce n'est point ici faire bande à part, faire œuvre d'égoïste. Nous venons très franchement, très loyalement vers nos amis de France et nous leur disons : cherchons ensemble ce qui peut nous unir, ce qui peut fortifier les relations économiques entre nos deux démocraties.

Continuez donc, mes chers compatriotes, à travailler à ce développement de nos relations, et soyez persuadés que, d'un œil extrêmement sympathique, je suis vos efforts et que j'applaudis cordialement à tout ce que vous entreprenez dans le but que je vous indique.

Messieurs nos amis français, je m'en voudrais de ne pas exprimer ma reconnaissance à ceux d'entre vous vers lesquels me conduit l'accomplissement de ma mission et qui me réservent toujours l'accueil le plus courtois. La Légation a trop souvent recours aux bons offices du ministère du Commerce ou de la Direction générale des Douanes, pour que je ne mentionne pas ici les services qui nous sont rendus, les renseignements qui nous sont fournis avec une amabilité à laquelle je rends hommage.

Indiquerai-je l'activité des échanges commerciaux entre les deux pays? Je ne suis pas statisticien; mais je voudrais vous citer deux chiffres très éloquentes. En 1920, la France a exporté en Suisse pour 1.443 millions de francs, tandis que nous importions pour 802 millions de francs. Il y a donc, dans la balance commerciale, environ 600 millions de francs en faveur de la République française, ce qui me permet de prétendre que le marché suisse n'est point à dédaigner pour l'activité économique française.

Tout devrait donc nous inciter à asseoir plus solidement, à développer graduellement des relations économiques entre voisins ayant besoin l'un de l'autre.

Pourquoi faut-il qu'en ce moment pèse un souci sur ces rapports? Vous pensez bien, Messieurs, que je ne peux pas ne pas vous parler de la grave préoccupation que cause à la Suisse entière l'état actuel de la ques-

tion des zones franches. Une solution fut cherchée, mais les négociateurs n'ont pu la trouver et maintenant mon Gouvernement fait appel aux sentiments de séculaire amitié du Cabinet de Paris, pour résoudre ce différend par l'arbitrage.

Amitié séculaire. C'est à dessein que j'emploie ce mot. Récemment, en parcourant, non sans émotion, la Galerie des Glaces, je vis au plafond un médaillon peint par Lebrun et qui représente le Renouveau d'Alliance avec les Suisses, en 1683. La France, personnifiée par une femme en plein épanouissement, serre la forte main d'un Confédéré hâlé et dans les regards duquel se lit la confiance réciproque. Pourquoi 1921 ne serait-il pas la date du renouvellement de l'amitié franco-suisse, de cette amitié que nous fûmes heureux de vous témoigner, surtout dans les mauvais jours, et que nous avons le profond désir de cultiver encore ?

C'est à cause de cela que nous sommes si anxieux de voir cette question délicate s'acheminer vers une solution acceptable. Quant à moi, confiant dans la sagesse politique du Gouvernement français, je veux espérer qu'il saura trouver maintenant la formule que nous attendons de lui, et ce sera non seulement une grande joie pour les deux peuples unis par tant de liens moraux et réels, mais aussi une satisfaction immense pour la nombreuse colonie française en Suisse et les 90.000 Suisses fixés en France. (*Applaudissements.*)

S'entendre. S'entendre, Messieurs, c'est mon programme. Puissé-je bientôt en faire l'heureuse constatation.

Mais, Messieurs, je ne voudrais pas terminer sans dire aussi un mot de gratitude aux grands réseaux français, avec lesquels la Légation entretient des rapports extrêmement cordiaux. Au risque de vous faire sourire de ma boutade, je vous avouerai que, si je n'étais pas entré dans la diplomatie, j'aurais cherché à faire ma carrière dans les chemins de fer, car j'ai toujours eu une prédilection marquée pour les horaires, pour les barèmes, pour tout ce qui touche au trafic ferroviaire et je pourrais, peut-être, en remonter à quelques-uns des représentants des réseaux français en leur expliquant pourquoi le rapide N° 8 a une marche différente au L. 40.

Messieurs, je tiens à me souvenir de ce que spécialement, le P.-L.-M. et l'Est ont fait aux jours sombres du commencement d'août 1914. Vous aviez les plus graves préoccupations et néanmoins vous avez facilité dans une mesure admirable le départ des très nombreux soldats suisses qui accouraient dans notre pays pour se porter à nos frontières, en répondant à l'appel de la Patrie.

De toutes ces choses-là, Messieurs, nous nous souvenons. Nous nous souvenons également des facilités considérables que vous accordez pour le rapatriement des malheureux qui, n'ayant pas trouvé ici ce qu'il leur fallait, sont obligés de rentrer, à des prix de transport extrêmement modiques, dans leur pays.

Messieurs, nous comptons beaucoup pour l'avenir sur les chemins de fer français, et vous êtes trop avisés pour ne pas comprendre ce que vaut mon pays pour votre rail. Permettez-moi donc d'exprimer l'espoir que les très bonnes relations de la Suisse avec les Chemins de fer français continueront et se développeront toujours davantage. (*Applaudissements.*)

Messieurs les Représentants des Chambres de Commerce étrangères, je ne puis m'empêcher de m'associer aux félicitations que tout à l'heure M. DOBLER a adressées à M. Walter BERRY. Je connais M. le Président de la Chambre de Commerce américaine depuis mon arrivée ici. Il a toujours été pour moi fort aimable. Je ne suis nullement surpris de la distinction que le Gouver-

nement français vient de lui décerner; il a su mettre cette cravate sur la poitrine d'un homme vaillant et dévoué. Je vous dis, Monsieur, mes très sincères félicitations (*applaudissements*) et je saisis cette occasion pour exprimer le désir extrêmement vif que les relations inaugurées ce soir, autour de cette table parée des couleurs suisses, entre les différentes Chambres de Commerce, deviennent actives et utiles.

Il ne nous faut pas, Messieurs, permettez-moi de le rappeler encore une fois, faire de l'égoïsme; il nous faut, dans ces relations internationales, faire de l'altruisme, chercher ce qui sert à l'un et ce qui peut en même temps servir à l'autre. Nous ne devons pas toujours voir où est le travail, nous devons aussi tâcher de voir où est l'ami avec lequel nous pouvons travailler. (*Applaudissements.*)

C'est dans ces sentiments, Messieurs, que je me propose de faire un toast qui peut-être n'a été fait que rarement jusqu'à présent. Je voudrais boire tout simplement au Commerce, au Commerce pionnier des bonnes relations internationales, au Commerce sur lequel nous pouvons assoier des rapports sûrs, au Commerce par qui se développent des amitiés sereines, à tout ce Commerce qui est à la base de la vie de chaque peuple aujourd'hui.

Je bois donc aux relations commerciales faciles et confiantes entre les peuples qui s'aiment et qui s'estiment. (*Applaudissements.*)

M. MARGOT, directeur de la Cie des Chemins de Fer P.-L.-M. a pris ensuite la parole au nom des réseaux français, pour remercier la Chambre de Commerce Suisse; il s'est félicité tout particulièrement des relations agréables que sa Compagnie entretient avec les Chemins de Fer fédéraux. Retenant de ce qui venait d'être dit par M. DOBLER que la Chambre de Commerce Suisse avait des sections à Lyon et à Marseille, villes desservies par le P.-L.-M., et rappelant l'importance et la fréquence des rapports entre les Chambres de Commerce françaises et les réseaux de chemins de fer qui écoutent leurs suggestions avec la plus grande attention, « je tiens à vous le dire, Monsieur le Président, a-t-il dit en terminant, quand vous vous adresserez à nous, nous vous accueillerons exactement comme nous accueillons les Chambres de Commerce françaises ».

Ces paroles aimables ont été saluées de vifs applaudissements.

M. Walter BERRY, président de la Chambre de Commerce américaine, dans un toast plein d'humour, déclare qu'il se sent très jeune, n'ayant que 150 ans de République, alors que la Suisse en a plus de six siècles. Il rappelle ses souvenirs d'enfance, alors qu'il habitait Genève, où il allait à l'école; puis, il évoque l'amitié qui le lia plus tard, au collège d'Hartford, avec le Professeur Agassiz, le grand savant suisse. Après avoir indiqué la part prise dans l'élaboration de la Constitution des Etats-

Unis par un Gênois, Albert DE GALLATIN, et avoir célébré la Suisse que l'on trouve toujours à l'avant-garde de la démocratie, M. Walter BERRY s'est réjoui de constater que les deux pays ont toujours marché la main dans la main et a levé son verre « comme représentant de la République cadette à l'aînée, à la plus grande, à la plus ancienne qui existe au monde ». (*Longs applaudissements.*)

Enfin, au milieu des applaudissements de l'Assemblée, M. RÉGNAULT-SARASIN, président de l'Association des Artistes suisses de Paris, a remis à la Chambre de Commerce, en remerciement de l'accueil fait par elle à l'exposition des Artistes suisses, trois superbes eaux-fortes signées M. REYMOND, FLURY et RÉGNAULT-SARASIN.

Après le dîner, les convives se sont rendus au fumoir et des conversations animées ont permis aux membres de la Chambre et à leurs hôtes de faire plus ample connaissance et de nouer des relations qui, nous n'en doutons pas, porteront leurs fruits.

ETAT DES MEMBRES

Le Comité de Direction a procédé aux admissions suivantes :

Membres effectifs :

MM. Edouard BARBEZAT, ingénieur, gérant du Bureau de Lyon de la Société Oerlikon, 101, cours Henri, Lyon-Monchat.
Jean-Baptiste REGLI, de la Maison REGLI et LACROIX, courtier en produits de minoterie, 28, boulevard Marius Thomas, Marseille.

Membre adhérent :

M. O.-G. CLARENSON, agent de manufactures, 21, rue Saint-Gervais, Lyon.

DOCUMENTATION

Nous rappelons à nos membres, ainsi qu'à toutes les maisons d'exportation suisses que, pour nous permettre de renseigner d'une façon toujours plus complète et efficace les personnes qui ont recours à nos services, il nous serait très utile de posséder leurs *catalogues, prospectus et prix courants*. Nous serons très reconnaissants à toutes maisons qui voudront bien nous faire parvenir ces documents de

publicité. Nous prions, en outre, les maisons qui ne nous ont pas encore fait connaître les noms de leurs *agents ou représentants en France* (à Paris, en province, dans les colonies et protectorats français), de vouloir bien le faire sans tarder.

JOURNAUX ET REVUES

Liste complémentaire des périodiques qui peuvent être consultés au siège social de la Chambre de Commerce Suisse en France. (Voir Bulletins de janvier et février 1921.)

SUISSE

Journal des Associations patronales.
Davos, publié par le Bureau de Renseignements de Davos-Platz.
The English Herald.

FRANCE

Bulletin de la Chambre de Commerce internationale.
La Pologne, politique, économique, littéraire et artistique, organe de la Chambre de Commerce franco-polonaise de Paris.
Revue économique franco-brésilienne, publiée par la Chambre de Commerce franco-brésilienne.
Colombia, publié par le Bureau d'information et de propagande de la République de Colombie.
L'Agence économique et financière.
Revue agricole de l'Afrique du Nord.
Tabulaire-Revue.

SOCIÉTÉ HELVÉTIQUE

DE BIENFAISANCE DE PARIS

La Société Helvétique de Bienfaisance de Paris informe les jeunes compatriotes, étudiantes, institutrices, maîtresses d'écoles, employées de banque ou de commerce, qu'elle met à leur disposition, au Raincy, à 20 minutes de la ville, une villa confortable, vie de famille, prix très modérés, direction suisse. Pour tous renseignements, s'adresser à M. Ed. DE RHAM, 78, rue d'Hauteville, Paris.

APPLICATION DU NOUVEAU TARIF DOUANIER PROVISOIRE SUISSE

Il y a quelque temps, le Conseil fédéral a fait savoir aux Gouvernements des Etats liés avec la Suisse par des traités de commerce à tarifs que la situation économique issue de la guerre obligeait notre pays, lui aussi, à soumettre à une révision les droits de son tarif douanier, jusqu'ici particulièrement modestes. En procédant ainsi, la Suisse se borne à agir